



COMMUNAUTÉ DES COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE

*Extrait du registre de décisions du Président*

**Objet : Décision de l'attribution - Fourniture, mise en service, formation et maintenance du nouveau système intégré de gestion des bibliothèques (SIGB) et du portail internet**

***En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).***

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Considérant le DCE N° 2021/015 relatif au marché "Fourniture, mise en service, formation et maintenance du nouveau Système Intégré de Gestion des Bibliothèques (SIGB) et du portail Internet" établi par le Service Marchés publics ;

Considérant que ce marché est divisé en :

\* Marché initial (Fourniture, mise en service, formation et maintenance du nouveau Système Intégré de Gestion des Bibliothèques (SIGB) et du portail Internet), estimé à 24.000,00 € HT soit 28.800,00 € TTC, (20% TVA) ;

\* Reconduction 1 (Fourniture, mise en service, formation et maintenance du nouveau Système Intégré de Gestion des Bibliothèques (SIGB) et du portail Internet), estimé à 8.000,00 € HT soit 9.600,00 € TTC, (20% TVA) ;

\* Reconduction 2 (Fourniture, mise en service, formation et maintenance du nouveau Système Intégré de Gestion des Bibliothèques (SIGB) et du portail Internet), estimé à 8.000,00 € HT soit 9.600,00 € TTC, (20% TVA) ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 40.000,00 € HT soit 48.000,00 € TTC, (20% TVA) ;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 26 octobre 2021 ;

Considérant que le délai de validité des offres est de 180 jours calendaires et se termine le 24 avril 2022 ;

Considérant que 5 offres sont parvenues pour le marché de base :

- ARCHIMED - Base (sans PSE), 49 BD DE STRASBOURG, 59000 LILLE (43.297,87 € HT soit 51.957,44 € TTC, (20% TVA)) ;

Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge



- ARCHIMED - avec PSE, 49 BD DE STRASBOURG, 59000 LILLE (47.012,87 € HT soit 56.415,44 € TTC, (20% TVA)) ;
- DECALOG - BASE, 1244 rue Henri Dunant, 07500 Guilherand-Granges (36.340,02 € HT soit 43.608,02 € TTC, (20% TVA)) ;
- AGENCE FRANCAISE D'INFORMATIQUE - AVEC PSE, 4 RUE DE LA COUTURE, 77260 SAMMERON (37.670,83 € HT soit 45.205,00 € TTC, (20% TVA)) ;
- AGENCE FRANCAISE D'INFORMATIQUE - BASE (Sans PSE), 4 RUE DE LA COUTURE, 77260 SAMMERON (36.420,83 € HT soit 43.705,00 € TTC, (20% TVA)) ;
- C3RB INFORMATIQUE - AVEC PSE, RUE DE L'AUBRAC, ZA DE LIOUJAS, 12740 LA LOUBIERE (35.060,00 € HT soit 42.072,00 € TTC, (20% TVA)) ;
- C3RB INFORMATIQUE - BASE (SANS PSE), RUE DE L'AUBRAC, ZA DE LIOUJAS, 12740 LA LOUBIERE (33.460,00 € HT soit 40.152,00 € TTC, (20% TVA)) ;
- GMInvent - AVEC PSE, 26 rue Humbert II, 38000 Grenoble (44.000,00 € HT soit 52.800,00 € TTC, (20% TVA)) ;

Considérant le rapport d'analyse des offres et les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, il est proposé d'attribuer au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit C3RB INFORMATIQUE, RUE DE L'AUBRAC, ZA DE LIOUJAS, 12740 LA LOUBIERE-AVEC PSE pour le montant d'offre contrôlé de 35.060,00 € HT soit 42.072,00 € TTC, (20% TVA) pour le marché de base ;

Considérant qu'il est proposé d'attribuer la Reconduction 1 pour le montant d'offre contrôlé de 11.260,00 € HT soit 13.512,00 € TTC, (20% TVA) ;

Considérant qu'il est proposé d'attribuer la Reconduction 2 pour le montant d'offre contrôlé de 11.260,00 € HT soit 13.512,00 € TTC, (20% TVA) ;

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide :

**Article unique :** D'attribuer au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit C3RB INFORMATIQUE, RUE DE L'AUBRAC, ZA DE LIOUJAS, 12740 LA LOUBIERE-AVEC PSE pour le montant d'offre contrôlé de 35.060,00 € HT soit 42.072,00 € TTC, (20% TVA) pour le marché de base.

D'attribuer Reconduction 1 "Fourniture, mise en service, formation et maintenance du nouveau Système Intégré de Gestion des Bibliothèques (SIGB) et du portail Internet" pour le montant d'offre contrôlé de 11.260,00 € HT soit 13.512,00 € TTC, (20% TVA). D'attribuer Reconduction 2 "Fourniture, mise en service, formation et maintenance du nouveau Système Intégré de Gestion des Bibliothèques (SIGB) et du portail Internet" pour le montant d'offre contrôlé de 11.260,00 € HT soit 13.512,00 € TTC, (20% TVA)

Fait à Jonzac,

Le 23 FEV. 2022

Le Président

Claude BELOT

  
**Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge**  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex  
Pour le Président empêché,  
le Vice-Président,  
M. Jean-Michel RAPITEAU